

Compte Rendu CSAL du 07 avril 2026

Points pour avis

1 – Nouvelles modalités d'organisation de l'EDR

Les effectifs de l'EDR sont passés de 25 en 2019 à 9 en 2025 , 8 actuellement.

Sur cet effectif, 3 sont affectés de façon pérenne dans le même poste. L'EDR ne remplit donc plus ses missions d'appui à des postes ponctuellement en difficulté.

Partant de ce constat, la direction décide que l'EDR ne bénéficiera plus à terme de nouvelle affectation et est vouée à disparaître au fur et à mesure des départs (retraite, mutation, réussite aux concours),
La planification des affectations de l'EDR dans les postes sera effectuée mensuellement.

Interrogée par les organisations syndicales sur les solutions qu'elle entend apporter aux postes mis en difficulté par des absences (arrêts maladie), l'administration a mis en avant le processus d'entraide entre les postes, utilisée entre les Services de Gestion Comptable lors de l'épisode de la panne Hélios.

Vote unanime contre des Organisations Syndicales (OS)

Nous ne saurions nous satisfaire de la décision de l'administration. En effet, en sédentarisant certains agents de l'EDR, elle les a poussés à quitter ce service. Par ailleurs, les suppressions d'emploi ont largement contribué à l'évaporation de ses effectifs, les agents arrivant dans le département étant affectés dans des services déjà en tension.

Lors de la reconvoction du 28 avril 2026, les OS présentes votent à nouveau contre à l'unanimité.

2 - Réorganisation de Caen Bertrand

La direction souhaite transférer l'accueil (hors téléphone) et la gestion de la caisse du bâtiment Bertrand à la trésorerie Caen Amendes. L'argument avancé est que la majorité des opérations concerne la trésorerie. L'emploi de l'agent en charge de la caisse, actuellement affecté aux services RH, sera également transféré à la date du 1^{er} septembre 2026.

-

Vote unanime contre de la part des OS. Même vote le 28/04/2026.

Le contexte ne nous semble pas favorable à un tel transfert, En effet, le poste supporte une hausse des charges, de même qu'une diminution de son taux de recouvrement.

Par ailleurs, un départ en retraite a été enregistré et une mutation est à venir, ce qui ajoute aux difficultés liées à la formation nécessaire des agents aux opérations de caisse.

3 - Transfert de la prise en charge des relevés de condamnation pénale à la Trésorerie Caen Amendes

La mission est actuellement confiée au service du contrôle fiscal et de la fiscalité des professionnels.

La direction souhaite transférer cette mission ainsi que l'emploi qui s'y rattache.

Vote unanime contre des OS Même chose lors du vote le 28/04/2026.

Compte-tenu du contexte compliqué pour le poste, il nous semble inapproprié de rajouter cette mission à la Trésorerie Caen Amendes.

4 - Fermeture des caisses numéraires

Afin de s'adapter à la baisse de l'utilisation des règlements en numéraire et se conformer à une note de la centrale, l'administration souhaite fermer les caisses du département hormis celles de Caen Délivrande, Caen Bertrand et Lisieux.

La principale raison du maintien de ces derniers est le dépôt par les services de police ou gendarmerie de scellés judiciaires, soit la saisie d'argent lors d'opérations. Une communication va leur être faite afin qu'ils pratiquent la prise de rendez-vous pour la remise de ces scellés.

Vote unanime contre des OS. Bis repetita le 28/04/2026.

Nous sommes opposés à la fin de ce moyen de paiement simple et sans contrainte pour les personnes les plus marginalisés de la société.

5 - Plan départemental de formation 2026

Pour la première fois, la direction du Calvados présente un plan de formation.

Un point saillant est une formation management obligatoire pour les primo-encadrants (adjoints et chefs de services).

Vote unanime pour des OS.

Les organisations syndicales souhaitent néanmoins plus de formations en présentiel afin de bénéficier de l'échange entre participants. Nous avons insisté pour que ce soit le cas pour la formation relative à la santé mentale.

Nous avons également souligné l'inadéquation de la E-formation sur l'acculturation numérique à nos services.

Points pour information

6 - Actualisation de l'agenda social du 1^{er} semestre 2026

7 - Suivi des engagements pris en CSAL

8 - Question diverses

- l'administration va résoudre les problèmes suivants :

- absence de panneau d'affichage syndical au CCPRO de Lisieux, stockage de matériel inapproprié dans les locaux syndicaux de Lisieux et Bayeux.

- Cross de Bercy : une autorisation d'absence sera accordée pour la journée aux participants.

ACF : 15 cas d'indus versés par l'administration dans le département. Pour des sommes allant de 40 € à 3 000 €. Les collègues concernés ont été contactés au préalable par la direction.

Les élus en CSAL :

Daniel TEXIER (titulaire), Armelle GOUEZ (suppléante)

Pierre Yves AUROUSSEAU (titulaire), Bruno LEMAZURIER (suppléant)

Thibault DESCHAMPS (expert)